© Drogues Info Service - 1 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Arrêter le cannabis

Par Quent Postée le 08/08/2024 20:41

Est ce que on peu ce faire accompagner par son médecin traitant pour arrêter le cannabis

---

Mise en ligne le 12/08/2024

Bonjour,

Votre médecin traitant peut effectivement vous accompagner dans votre démarche d'arrêt du cannabis. En complément de son aide, vous pouvez aussi avoir recours à des centres de soins spécialisés en addictologie.

Ces centres appelés CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) reçoivent les usagers de drogue pour du sevrage ambulatoire (sous forme de rendez-vous réguliers), du soutien, de l'écoute, des conseils et des informations.

Si vous souhaitez les contacter pour des informations ou/et un rendez-vous, nous vous joignons ci-après une adresse de CSAPA dans votre ville. Une équipe pluridisciplinaire spécialisée en addictologie (médecins, infirmiers, psychologue...) bienveillante et non jugeante, vous accueillera pour que vous puissiez mettre au travail vos objectifs. Les consultations sont gratuites et confidentielles et se font sur rendez-vous.

Vous trouverez ci-joint, notre petit guide à l'arrêt du cannabis ainsi qu'un petit livret intitulé "cannabis ce qu'il faut savoir". Vous pourrez télécharger ces documents à partir de notre site internet. Pour information, nous ajoutons également notre fiche "cannabis".

Si vous souhaitez contacter un de nos écoutants pour échanger plus amplement, nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Avec tout notre soutien dans votre démarche d'arrêt,

Bien cordialement,

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

Association Addictions France - Centre d'Addictologie Le Creusot

12, rue Pierre et Marie Curie
71200 LE CREUSOT

Tél : 03 85 55 11 21
Site web : addictions-france.org
Secrétariat : Le lundi et le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h30
Accueil du public : Le lundi et le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h30
Consultat° jeunes consommateurs : Le lundi et le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h30 sur rendez-vous, assurée par l'équipe.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Fiche sur le cannabis

Autres liens :

- guide à l'arrêt du cannabis
- cannabis, ce qu'il faut savoir